

nements appartenant au Chapitre et qui ont été mis en dépôt aux Trois-Rivières pendant le siège de 1759, et il est résolu qu'on les confiera au curé de la Cathédrale. Avec l'approbation du Prélat, on décide que les chanoines résidant en France devront revenir au Canada ou donner leur démission. Mgr Briand leur avait signifié ses volontés à cet égard, avant son départ de Paris. Mais on comprend les difficultés du retour. Ce qui est certain, c'est que pas un ne revint, et le Chapitre de Québec leur retrancha leur mense (sur l'Hôtel de Ville de Paris) et considéra plus tard leurs stalles comme vacantes.

Les chanoines protestent contre les règlements qui ont été faits à Paris sans leur avis et consentement, en leur enlevant l'abbaye de Maubec pour les placer dans les économats.

Ils protestent également, et de l'avis de l'évêque, contre le fait que la rente sur l'Hôtel de Ville de quatre cent quatre-vingt et une livres et douze sols a été comprise par l'abbé de la Corne dans cette réunion de l'abbaye donnée au dit abbé, parce que Mgr d'Orléans dans sa lettre au Chapitre ne faisait aucune mention de cette rente.

Autres assemblées, le 26 juillet 1766, et le 19 octobre 1767. Cette dernière se tient chez M. Berthelot, dans la chambre qu'y occupe M. Rêche, chanoine, avec la permission de Mgr l'évêque à raison de la maladie du sieur Rêche. Il est fait mention d'une lettre du Chanoine de la Corne lequel dit "qu'il ne disputait pas à ses confrères du Canada, cette petite ressource (la rente sur l'Hôtel de Ville) qui leur reste dans leur infortune". Ces chanoines sont d'avis qu'il faudra songer à remplir les places vacantes dans le Chapitre et à reconstruire la cathédrale, malgré les difficultés et contestations que font les marguilliers.

Inutile de dire qu'à cette date, et depuis le siège, il ne pouvait plus être question de faire l'office canonial.